

Commission Seniors

Projet-pilote : création d'un poste de « référent-e seniors régional-e »

Lausanne, le 17 mars 2020

1. Contexte

Les objectifs de la commission Seniors de Lausanne Région sont de soutenir les 27 communes membres afin de promouvoir une politique en faveur des aînés permettant :

- **une retraite active** en valorisant le savoir-faire des seniors qui souvent possèdent du temps, de l'expérience et qui ont envie de s'investir dans des projets,
- **un réseau social** en favorisant la création de liens entre les seniors, leur communauté et leur quartier pour empêcher l'isolement et la solitude.

Le constat que si l'ensemble des communes sont conscientes des besoins, elles ne sont pas toutes au bénéfice de moyens humains ou financiers pour y répondre.

Pour ce faire, la commission Seniors de Lausanne Région a établi un état des lieux des prestations existantes en faveur des seniors de la région, puis a procédé à un diagnostic de la situation. Un rapport¹ a été édité et diffusé en mars 2019.

2. Journée de réflexion

La Journée de réflexion sur le thème « Politiques publiques : la place des seniors dans nos communes », organisée le 20 mars 2019, a réuni près de 120 personnes parmi lesquelles 55% élus communaux et 45% professionnels de la branche des seniors. Le rapport de Lausanne Région a été officiellement présenté à cette occasion et discuté au moyen de 4 ateliers, lors desquels chacun a eu loisir de donner son opinion. Les remarques et les observations, dûment consignées, puis analysées par la commission Seniors, convergent principalement vers les cinq points ci-dessous :

- **Fournir aux communes des propositions d'actions à mener au niveau local**

Les communes devraient pouvoir bénéficier de conseils professionnels afin de mener une politique locale répondant aux besoins des seniors.

De nombreux avis émis durant la Journée du 20 mars proposent de s'adjoindre les compétences d'un « spécialiste régional » afin d'accompagner les communes dans leur réflexion.

L'étude cantonale « La silveréconomie : une opportunité pour le canton », publiée en mai 2019, précise la hausse rapide, importante et durable du nombre de seniors. L'étude pointe aussi un certain nombre d'enjeux liés aux seniors auxquels les pouvoirs publics seront amenés à répondre, notamment dans les domaines de la technologie et de l'organisation de l'espace de vie.

¹ Rapport « Analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région », réalisé par l'EESP (Haute école de travail social et de la santé) en mars 2019



- **Coordonner les collaborations pour mutualiser les forces entre les communes**
Le rapport de Lausanne Région met en évidence les disparités entre les communes en matière d'offres aux seniors, ces dernières variant fortement tant en quantité qu'en qualité. Des collaborations entre les communes permettraient de développer certaines actions à l'échelon intercommunal, voire régional.

Des actions pourraient être élaborées, puis présentées « clé en main » aux communes. Ces dernières auraient alors le choix de mettre en œuvre une ou plusieurs d'entre elles, et ce en collaboration avec d'autres communes.

- **Etablir des échanges durables entre les communes et les milieux associatifs**
La consolidation et la pérennisation de l'offre existante en faveur des seniors est primordiale. Aujourd'hui le risque d'essoufflement des groupes bénévoles est avéré puisque bon nombre d'associations ont déjà disparu au cours des dernières années. C'est pourquoi, tisser des liens durables entre les communes et leurs associations de seniors, via un soutien tangible, permettra de maintenir ce qui constitue en grande partie le terreau de la vie locale.
Il est à relever que l'engagement des nombreuses associations, en plus du rôle social qu'elles jouent, offrent des prestations de qualité qui certainement évitent à la communauté d'autres coûts.
- **Centraliser l'information**
Une centralisation de l'information concernant les prestations aux aînés s'avère être indispensable pour s'assurer une vision globale des prestations et du réseau des acteurs concernés.
- **Assurer une coordination entre les politiques publiques cantonales et communales**
Plusieurs avis, émis lors de la Journée de réflexion du 20 mars 2019, se sont exprimés en faveur d'une coordination avec la politique menée par le Canton.

3. Public-cible de Lausanne Région

Deux types de seniors sont à distinguer :

- Les "**seniors âgés**" représentant la génération née entre la Grande Dépression et la seconde guerre mondiale. Ils avaient 20 ans dans les années 50 et ont désormais plus de 75 ans. Ils sont environ 22'000 dans les 27 communes de la région lausannoise.
- Les "**jeunes seniors**" représentant les « baby-boomers », soit la génération née après la seconde guerre mondiale. Ces natifs avaient 20 ans dans les années 70, et ont été profondément marqués par mai 68 qui a révolutionné les mœurs et introduit un nouveau style de vie. Ils ont aujourd'hui entre 60 et 75 ans, sont au nombre d'environ 37'000 dans la région lausannoise.

La commission Seniors de Lausanne Région a décidé lors de sa séance du 9 février 2017 de porter une attention toute particulière sur la seconde catégorie de seniors : **la génération des « baby-boomers »**. Elle a estimé qu'il s'agit de mettre l'accent dès à



présent sur l'intégration de cette frange de la population. Valoriser son savoir-faire et cibler ses besoins lui assurera un encadrement propice à son épanouissement.

4. Les prochains travaux de la commission Seniors de Lausanne Région

Aujourd'hui, la commission souhaite se donner les moyens de formuler des propositions d'actions à ses 27 municipalités. Pour y parvenir et répondre aux besoins des communes sur la base des cinq points précités (voir paragraphe 2.), elle nécessite de pouvoir faire appel à un-e « **référant-e seniors régional-e** ». Cette personne sera le contact direct avec les municipalités pour améliorer leur offre aux seniors ou souhaitant mutualiser leurs forces avec d'autres communes voisines.

Si quelques grandes communes ont les moyens de mettre en place des actions spécifiques, ce n'est malheureusement pas le cas de la majorité des communes de la région.

En août 2019, la Ville de Lausanne a créé un poste de « délégué aux seniors ». Lausanne Région a rencontré M. Tosato, Conseiller municipal, et M. Rod, nouveau délégué seniors, pour discuter des mesures prévues par la Ville et échanger sur ses futures actions en faveur des seniors. De son côté, Lausanne Région s'est exprimée sur les missions du « Référant seniors régional » telles qu'envisagées par la commission Seniors.

Il en ressort que les deux postes sont complémentaires et qu'une synergie est nécessaire pour mener une politique viable à l'échelon régional. La Ville de Lausanne accorde tout son soutien à la mise en place du poste régional.

5. Mise en place d'un-e Référant-e seniors régional pour une période pilote de 3 ans

Le/la Référant-e est une personne de confiance, qui travaille pour Lausanne Région afin de mieux servir ses 27 communes. Elle a pour mission de préparer le terrain afin de soutenir les autorités communales dans le choix et la mise en œuvre des actions destinées aux aînés.

Profil

Collaborateur-riche scientifique / 80% / CDD durant 3 ans

- Licence universitaire ou diplôme équivalent
- Expérience en gestion de projets
- Intérêt marqué pour la politique des seniors
- Intérêt pour le tissu politique régional et communal
- Bonnes capacités de présentation, éloquence et qualités de négociateur

Supervision

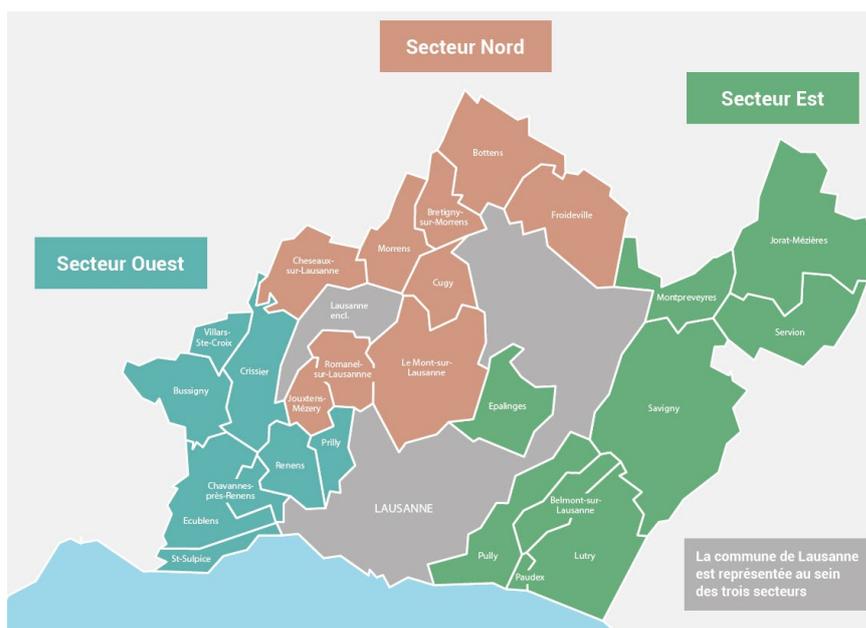
La commission Seniors, composée principalement de représentants des municipalités des 27 communes de Lausanne Région, est chargée de superviser l'avancement des travaux. Un groupe de travail ad hoc, qui inclut des représentants du Canton, et les principales associations œuvrant en faveur des seniors, sera créé dans le but de piloter le projet étape par étape et guider le/la Référante dans ses actions.



Administrativement, le poste est rattaché au Secrétariat général de Lausanne Région.

Les 27 municipalités seraient dûment impliquées dans la conduite du projet pilote, ainsi que dans les actions envisagées. Le but étant que, à futur, chaque commune possède une vision globale et régionale de l'offre élaborée pour nos aînés.

C'est pourquoi, outre l'information aux trois secteurs de Lausanne Région, des ateliers de consultation seront organisés à l'intention des Municipalités en vue de discuter et/ou présenter les futurs projets à mener conjointement.



Financement du projet-pilote

Lausanne Région propose de mener un projet pilote d'une durée de 3 ans. Il s'agira de fixer les objectifs annuels, ainsi que ceux à atteindre d'ici la fin de la période pilote. Ces objectifs seront accompagnés d'indicateurs permettant d'évaluer si les actions entreprises sont concluantes.

Lausanne Région a sollicité l'Etat de Vaud, via la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), qui a d'ores et déjà participé aux coûts du rapport « Analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région », réalisé par l'EESP (Haute école de travail social et de la santé).

La mise en place du projet « Référant-e des communes » n'est pas une idée nouvelle, elle a été évoquée par l'Etat de Vaud voici quelques années.

Lausanne Région estime les coûts du projet-pilote comme suit :

Réfèrent-e senior régional-e

Base salaire annuelle à 100% : CHF 140'000.- (y.c. 27% de charges sociales employeur)

Proposition à 80% : CHF 112'000.-



Organisation et frais de projets annuels

CHF 70'000.- (site web, manifestations, autres)

Total par année : **CHF 182'000.-** / sur 3 ans : **CHF 546'000.-**

Répartition des coûts 50%:

- Canton : CHF 91'000.- par an / CHF 273'000.- sur 3 ans
- Lausanne Région : CHF 91'000.- par an / CHF 273'000.- sur 3 ans

Le Canton adhère au projet-pilote dans les termes formulés ci-dessus. Sa participation nous est acquise pour trois ans, dès l'engagement du Référant régional.

Echéances

- Mai 2020 : Validation par la commission Seniors de Lausanne Région
- Juin-septembre 2020 : Validation par le Bureau de coordination de Lausanne Région
- Octobre 2020 : Validation par l'Assemblée générale de Lausanne Région
- Novembre 2020 – mars 2021 : travaux préparatoires
- affiner le projet-pilote au travers de la commission Seniors et son groupe de travail
- Mars 2021 : recrutement du Référant-e seniors régional

(Ces échéances sont indicatives et sujettes à modification en fonction de l'évolution de la crise sanitaire)